

Samedi 7 octobre 2006
à 10h30



CITÉ | CENTRE DE CONGRÈS | LYON

CONVOCAATION

ORDRE DU JOUR

- 1 ● Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président Georges COUDERT
- 2 ● Élection de la Commission de contrôle des pouvoirs
- 3 ● Présentation du rapport moral
- 4 ● Présentation du rapport financier par la trésorière Nicole GOUDARD
Audition rapports de la Commission de contrôle financier et des Commissaires aux comptes
- 5 ● Approbation des comptes de l'exercice 2005
- 6 ● Fixation de la cotisation d'Association 2007
- 7 ● Renouvellement du Conseil d'Administration

Six (6) sièges à renouveler :

- Bernard AUDRAS
- Denise BAUDRY
- Gilbert BIANCHI
- Louis BRUN
- Bernard CROUZOLON
- Hélène LEISER

Candidatures au Conseil d'Administration - Statuts - article 9

... les candidatures, pour être recevables, doivent émaner d'Adhérents membres depuis un an au moins... n'étant ni les salariés, ni les mandataires d'un organisme d'assurance ou de retraite...

Elles doivent être déposées au siège de l'Association vingt (20) jours au moins avant l'Assemblée Générale..., soit avant le 15 septembre 2006.

- 8 ● Désignation de la Commission de contrôle financier

Commission de Contrôle - Statuts - article 15

L'Assemblée Générale nomme chaque année une Commission de contrôle composée de cinq (5) membres au moins. Les membres de cette Commission de contrôle sont choisis en dehors des membres du Conseil d'Administration sortant ou en exercice.

Ils auront à faire à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, un rapport sur les comptes présentés par les Administrateurs.

- 9 ● Réponses aux questions posées par écrit

Questions à l'Assemblée Générale

Tout Adhérent désirant poser une question à laquelle il souhaite obtenir une réponse lors de l'Assemblée Générale doit le faire par écrit avant le 15 septembre 2006 à l'adresse de l'Association (voir en dernière page). Seules les questions d'intérêt général seront présentées à l'Assemblée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Jean-Paul ALARY, Castres, imprimeur en retraite
- Bernard AUDRAS, Sainte-Foy-lès-Lyon, expert-comptable
- Denise BAUDRY, Saint-Malo, avocate en retraite
- Gérard BERTRAND, Nice, prothésiste dentaire en retraite
- Gilbert BIANCHI, Marseille, kinésithérapeute
- Bernard BONNIN, Tours, expert-comptable, Vice-Président Alptis
- Guy BROERMANN, Fabrègues, menuisier en retraite
- Louis BRUN, Saint-Emilion, exploitant viticole
- Henri CHAVOT, Saint-Etienne, kinésithérapeute, Secrétaire Alptis

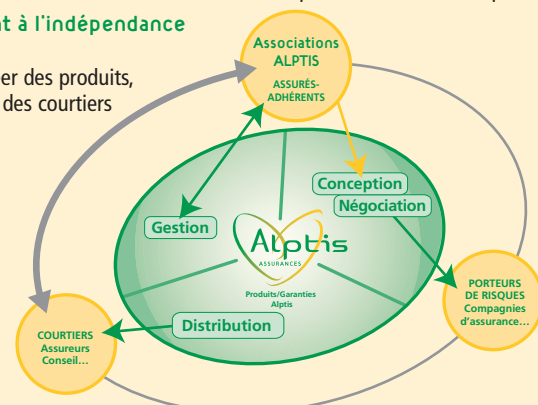
- Jean-François CHEVALLIER, Chamonix, architecte, Secrétaire adjoint Alptis
- Bernard CHUZEVILLE, Lyon, opticien en retraite, Président du GRAP
- Jean-François CLÉMENT, Lyon, avocat, Vice-Président Alptis
- Georges COUDERT, Lyon, géomètre-expert, Président Alptis
- Bernard CROUZOLON, Sainte-Foy-lès-Lyon, expert-comptable, Trésorier adjoint Alptis
- Francis DUPONT, Faches-Thumesnil, avocat
- Pierre-Paul ERNST, Colmar, exploitant viticole
- Alain GÉNITEAU, Brest, avocat, administrateur judiciaire, Vice-Président Alptis
- Patrice GIROUD, Grenoble, avocat
- Nicole GOUDARD, Villeurbanne, expert-comptable, Trésorière Alptis
- Gérard JAMMES, Aubagne, audit en ressources humaines et finances
- François LAURENT, Grignon, agent immobilier en retraite
- Hélène LEISER, Bazas, sans profession
- Christian MATHON, Valence, employé de banque
- Robert UNTERREINER, Lyon, professeur d'université en retraite
- Georges VUITTON, Lyon, agent immobilier en retraite, Vice-Président Alptis

Alptis, le concept d'assurance équitable



30 ans après sa création, le Groupe Alptis a, non seulement acquis une légitimité incontestable, mais il peut également revendiquer des succès probants, succès obtenus sans jamais avoir dérogé à ses principes fondateurs.

1. Un système à but non lucratif
un réinvestissement systématique des excédents au profit des 'Assurés-Adhérents'.
2. Une solidité financière
un risque garanti par les acteurs de l'assurance les plus robustes du marché.
3. Un rapport qualité/compétitivité reconnu
des coûts de gestion réduits au minimum, contrôlés par les Associations Alptis.
4. Un attachement à l'indépendance des solutions
une liberté de créer des produits, une diffusion par des courtiers indépendants.
5. la défense des intérêts des 'Assurés-Adhérents'
une force de négociation vis-à-vis des acteurs de l'assurance.



CHEZ Alptis CHACUN EST ACTEUR DE SON ASSURANCE



RAPPORT MORAL



Trente ans déjà !

Cette étape nous donne l'occasion de mesurer l'ampleur du travail accompli par tous nos bénévoles depuis 1976, pour faire d'Alptis un acteur majeur du domaine de la Prévoyance et de la Prévention bénéficiant d'une légitimité aujourd'hui incontestable :

30 années de dévouement au service d'une Association créée pour construire des solutions d'assurances de personnes adaptées aux besoins de chacun, dans le respect de ses principes fondateurs, au premier rang desquels la sauvegarde de son indépendance, la défense des intérêts des "Assurés-Adhérents", et la recherche du meilleur rapport qualité/prix.

C'est aussi le moment pour tous nos Militants de réaffirmer leur engagement associatif et de se mobiliser fortement pour que cet anniversaire marque l'histoire d'Alptis et constitue un point de départ vers les nouveaux défis qui s'offrent à nous, en gardant les yeux et le cœur - symbole de notre Association - résolument tournés vers l'avenir.

En ce qui concerne l'environnement de la Santé, 2005 a constitué une étape importante dans la mise en place de la réforme de l'assurance maladie, initiée en août 2004 : instauration de la nouvelle nomenclature des actes techniques pratiqués par les professionnels de Santé et définition des contours des nouveaux contrats dits "responsables", entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

La nouvelle nomenclature des actes médicaux, intitulée "Classification Commune des Actes Médicaux" ou "CCAM" sert désormais de base à la tarification des honoraires médicaux en secteur libéral et hospitalier.

Les autres mesures prises dans le cadre de la réforme ont pour objectif de soigner différemment et de baisser constamment le remboursement des régimes obligatoires.

Soigner différemment : la qualité des soins ne cesse, en effet, de s'améliorer grâce à des pratiques médicales de plus en plus adaptées, à la mise en place d'un parcours de soins coordonnés et d'un Dossier Médical Personnel (DMP) qui devrait être opérationnel dans 2 ans.

Dépenser moins : pour le Régime Obligatoire, c'est, d'une part, moins rembourser les Assurés s'ils ne respectent pas ce parcours de soins et, d'autre part, laisser les Complémentaires Santé prendre en charge certaines hausses de tarifs, notamment, l'augmentation du forfait hospitalier et de la taxe CMU, la baisse de remboursement de certains médicaments ainsi que le nouveau Ticket Modérateur sur les actes médicaux et cliniques lourds.

Les Organismes Complémentaires sont donc de plus en plus impliqués dans la politique de rénovation du système de santé. La nouvelle façon d'appréhender les contrats d'assurance à travers les contrats "responsables" les y contraint.

Alptis, fidèle à sa vocation d'Association "responsable", a toujours privilégié les principes de solidarité et de Prévention dans le domaine de la Santé, en proposant notamment à ses Adhérents des garanties favorisant les comportements vertueux. C'est ainsi qu'elle avait été pionnière en proposant des contrats de Santé avec franchise, incitant les Assurés à une certaine modération dans la "consommation" de soins.

Notre Association s'est naturellement associée au mouvement visant à la responsabilisation des Assurés,

en mettant en conformité sa gamme Santé, chaque fois que cela était possible, avec les nouvelles règles posées par le législateur en la matière.

Ces mutations ont eu de lourdes répercussions opérationnelles, nécessitant en particulier un travail de réécriture des contrats et l'adaptation des processus techniques et de gestion. Notre Association a toutefois veillé à ce que les incidences de ces contraintes restent modérées sur les tarifs de nos garanties et ce, malgré les mesures prises par l'Etat et rappelées ci-dessus, visant à réduire ses dépenses en matière d'assurance maladie.

Cela a été rendu possible par une consommation médicale des Adhérents d'Alptis raisonnable et inférieure à la consommation moyenne observée en France (CMT - Consommation Médicale Totale).

Malgré les fortes turbulences engendrées par l'évolution de l'environnement de la santé, Alptis a continué en 2005 la poursuite de ses objectifs de croissance. Comme pour l'année précédente, celle-ci aura été au rendez-vous. Alptis a recueilli au cours de cette année près de 15 000 nouveaux Adhérents.

Ces chiffres sont dus pour une part significative au succès de la garantie emprunteur "PAREO" qui a, notamment, été étendue à des capitaux plus importants.

La poursuite de la croissance continue d'être recherchée par, dès le début de l'année 2006, un élargissement des gammes Santé et Prévoyance pour mieux répondre encore aux besoins des Adhérents.

Le taux de fidélisation de nos Adhérents demeure toutefois supérieur à celui observé chez la concurrence, témoignage de la validité de notre modèle associatif.

En définitive, le portefeuille d'Alptis a grandi en 2005 et porte le nombre d'Adhérents à l'Association à 116 936.

En 2005, un nouveau souffle aura été donné à la **Vie Associative**, grâce à l'action prolifique de la **Commission Animation**, présidée par Georges VUITTON, et au dévouement de ses Membres.

Celle-ci a en particulier entrepris une démarche de relance ou de création en direction des Comités d'Adhérents. Ont été ainsi créés des Comités "Satellites" dans les départements, dont le rôle est primordial, notamment pour prêter leur concours aux manifestations à vocation de prévention.

Ce regain d'activité s'est traduit par une nette augmentation des conférences organisées par l'Association dans les régions sur le thème de la Santé et de la Prévention, réunissant dans certains cas plus de 500 participants, à l'image de celle organisée par le Comité de l'Hérault à Montpellier sur l'autisme.

La **Commission Animation** a également apporté une contribution active à la réalisation des publications destinées aux Militants d'Alptis (Journal LIAISON) et aux Adhérents (Journal ALPTITUDE).

Enfin, celle-ci a entamé une réflexion sur l'aménagement du règlement intérieur de l'Association, dont la rédaction actuelle date de plus de 20 ans et qui nécessiterait un toilettage pour l'adapter à notre environnement actuel.

La **Commission Sociale**, présidée par Henri CHAVOT, a poursuivi ses travaux en 2005, se mettant à l'écoute de ceux de nos Adhérents qui peuvent rencontrer ponctuellement de graves difficultés. Les aides accordées l'ont été majoritairement sous forme d'assistances matérielles ou en fournitures, et pour un montant moyen compris entre 500 et 1 000 euros.

Grâce à la forte implication de ses Membres dans l'examen des dossiers proposés, la Commission s'est

efforcée, dans un souci de solidarité et d'équité, d'apporter une aide concrète aux Adhérents ayant de réels besoins.

La **Commission Qualité**, présidée par Jacques MAGNIER, s'est penchée quant à elle au cours de l'exercice écoulé sur les augmentations de tarifs, le portail Internet d'Alptis, les réclamations des Assurés-Adhérents et la communication de l'Association.

Elle change à cet égard de nom, pour prendre désormais celui de **Commission Communication et Qualité**, afin d'étendre le champ de ses travaux aux différentes formes de communication à destination des Adhérents.

La **Commission Technique**, présidée par Bernard CHUZEVILLE, a poursuivi ses réflexions sur "La Réforme de l'Assurance Maladie", tant sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2006, que le décret définissant les contrats "responsables" ou les conséquences pour Alptis et pour les Adhérents à nos Associations.

Elle apporte un regard sur l'impact des mutations de notre environnement et l'évolution de notre gamme de garanties, en Santé et en Prévoyance.

L'**Observatoire Alptis** a poursuivi ses travaux de recherche et a publié une lettre fort remarquée sur le compagnonnage.

Enfin le site Internet de l'Association évolue en permanence et apporte des nouvelles informations et des nouveaux services.

Rendez-vous sur www.alptis.org

Pour donner à Alptis un nouvel élan et franchir ensemble ce cap de la maturité dans les meilleures conditions, nous devons encore mieux faire connaître celle-ci du grand public. Pour cela, le rôle de nos Adhérents est primordial. De nombreux Militants s'investissent déjà bénévolement dans l'animation de l'Association. Nous vous invitons à les rejoindre, pour construire ensemble l'avenir d'Alptis.

Le Conseil d'Administration



RAPPORT FINANCIER

Comme chaque année, nous vous soumettons les comptes de l'Association Alptis sur lesquels vous avez à vous prononcer.

Nous vous rappelons qu'à compter du 1^{er} janvier 2003 nous avons opté pour l'intégration fiscale en matière d'impôt sur les sociétés : l'Association Alptis est la mère d'un groupe composé avec ses filiales Alptis Assurances et Mateo SAS. Chaque fille contribue au paiement de l'impôt sur les bénéfices du groupe à hauteur de ce qu'elle aurait payé en cas d'imposition séparée.

Dans les comptes du groupe, les comptes d'Alptis Assurances ont été établis en engagements : le chiffre d'affaires est généré au moment de l'émission de primes d'assurances et non plus à la date d'encaissement de ces primes.

ASSOCIATION ALPTIS

Compte de résultat Recettes

L'année 2005 est une nouvelle année de croissance : le montant des droits d'entrée a ainsi progressé de 5 % et les cotisations d'Association de 2 % par rapport à l'année 2004.

Charges

L'ensemble des dépenses est maîtrisé et en baisse de 19 % par rapport à 2004 et s'élève à 1 972 K€.



Nous avons néanmoins augmenté les ressources et les équipes affectées à l'animation de l'Association, traduction d'une vie associative toujours plus active.

L'augmentation de nos recettes et la maîtrise des dépenses permet de dégager un excédent d'exploitation de 288 K€.

Les produits financiers bien qu'affectés par la baisse des rendements, intègrent la réalisation d'une plus value latente de 34 693 € et progressent ainsi de 42 % par rapport à 2004.

L'exercice dégage un excédent de 378 486 € après un impôt sur les sociétés de 186 040 €.

Bilan

L'actif immobilisé tient compte essentiellement :

● des titres ALPTIS ASSURANCES	10 925 021 €
● des titres de la SCI ALPTIS IMMOBILIER	1 088 432 €
● des titres de la SCI LES MANSARDES	246 100 €
● des titres de la SAS MATEO	740 €

L'actif circulant intègre une créance de 1 096 314 € d'impôt société due par Alptis Assurances, conséquence de l'intégration fiscale.

Les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont d'un montant de 4 995 K€ contre 4 147 K€ en 2004.

Le passif est constitué à 86 % par les capitaux propres de l'Association.

GROUPE ALPTIS

Comme chaque année, les tableaux du Groupe Alptis regroupent les comptes de l'Association, de sa filiale Alptis Assurances, de Mateo et des sociétés civiles immobilières, afin de mettre en évidence la gestion du Groupe.

Pour établir ces tableaux, les éléments réciproques tant en produits qu'en charges ont été éliminés.

Compte de résultats

Les produits sont constitués principalement des commissions versées à Alptis Assurances par les porteurs de risques pour le développement et la gestion du portefeuille. Ces produits sont en accroissement de 13 % et incluent une prime de bonne gestion sous forme de commission supplémentaire pour 990 K€.

L'évolution de l'ensemble des charges est maîtrisée avec une augmentation de 3,6 %.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi fortement bénéficiaire à 2 910 K€.

L'excédent de l'exercice est de 2 413 321 € après participation des salariés pour un montant de 385 549 € et un impôt sur les sociétés de 1 498 799 €.

Bilan

L'actif immobilisé comprend, outre le matériel d'exploitation d'Alptis Assurances, les terrains et les immeubles.

L'actif circulant est en grande partie composé de disponibilités et de valeurs mobilières pour un montant de 34 709 K€.

Les capitaux propres comprennent l'ensemble des capitaux appartenant en propre au Groupe. Les dettes sont essentiellement des dettes liées à la gestion et dont l'échéance est à très court terme.

L'émission de cotisations 2005 réalisée en décembre 2004 avait généré un impact sur le total du bilan au 31 décembre 2004 de 34 605 K€ en impactant les créances clients à l'actif et les produits constatés d'avance au passif. Les émissions de primes 2006 ont été réalisées en janvier 2006, et n'ont donc pas d'impact sur le bilan 2005.

Résolution

Les comptes de l'exercice 2005 de l'Association Alptis font apparaître un excédent de 378 487 € et un total de bilan de 18 619 960 €.

Vous avez à vous prononcer sur ces comptes pour lesquels nous vous demandons un *quitus* et l'affectation au fonds social de l'excédent, soit 378 487 €.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Alptis, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9, 1^{er} alinéa, du code de commerce, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Villeurbanne et Lyon

Le 1^{er} juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

Daniel GINHAC - ORFIS BAKER TILLY SA

Bruno GENEVOIS

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article 25-2 du décret du 1^{er} mars 1985, nous avons été avisés d'une convention prévue à l'article L. 612-5 du code de commerce et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1^{er} mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention d'assistance administrative et comptable avec la société ALPTIS ASSURANCES SA

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2005.

Personnes concernées :

- Bernard BONNIN
- Bernard CHUZEVILLE
- Jean-François CLÉMENT
- Georges COUDERT
- Georges VUITTON

Montant inscrit en charges sur l'exercice au titre de cette convention : 318 782 € TTC.

Villeurbanne et Lyon

Le 1^{er} juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY SA

Bruno GENEVOIS

Daniel GINHAC



COMPTE DE RÉSULTAT	2005	2004	2003
Produits			
Cotisations d'association	2 099 714	2 063 447	2 018 493
Droits d'entrée	143 676	137 010	107 543
Produits divers	17 335	17 569	28 069
Total	2 260 724	2 218 026	2 154 105
Charges			
Salaires et charges	246 195	197 143	325 814
Amortissements et provisions	7 481	11 325	16 808
Impôts et taxes	18 830	18 288	31 103
Autres charges d'exploitation	1 699 870	2 200 397	1 732 036
Total	1 972 376	2 427 153	2 105 761
Résultat d'exploitation	288 349	-209 128	48 344
<i>Quote-part de résultat SCI</i>	<i>145 970</i>	<i>134 941</i>	<i>129 745</i>
Produits financiers	129 364	90 988	147 221
Charges financières	—	18	—
Résultat financier	129 364	90 970	147 221
Résultat courant	563 683	16 783	325 311
Produits exceptionnels	14 000	38 749	23 589
Charges exceptionnelles	13 156	32 142	18 690
Résultat exceptionnel	843	6 606	4 899
Participation des salariés	—	—	2 130
Impôts sur les bénéfices	186 040	15 780	102 855
Excédent	378 487	7 609	225 225

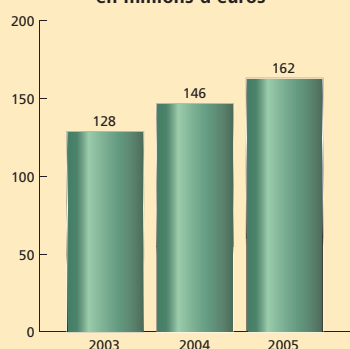
BILAN	2005	2004	2003
Actif			
Immobilisations incorporelles	107	6 231	15 484
Immobilisations corporelles	3 022	3 797	4 371
Immobilisations financières	12 260 293	12 267 041	12 267 041
Créances	1 321 484	276 746	861 347
Disponibilités	4 995 876	4 147 386	3 836 670
Comptes de régularisation	39 178	40 577	180 204
Total	18 619 960	16 741 778	17 165 117
Passif			
Fonds associatif	15 645 105	15 637 496	15 412 271
Fonds de secours	60 980	60 980	60 980
Excédent exercice	378 487	7 609	225 225
Amortissements dérogatoires	—	6 123	15 375
Dettes	2 535 388	1 024 957	1 444 804
Comptes de régularisation	—	4 613	6 463
Total	18 619 960	16 741 778	17 165 118

COMPTE DE RÉSULTAT	2005	2004	2003
Produits			
Cotisations d'association	2 099 714	2 063 447	2 018 493
Droits d'entrée	143 676	137 010	107 543
Commissions brutes	37 600 906	33 201 315	29 434 259
Loyers	5 717	5 717	5 717
Autres produits	1 275 402	1 267 288	142 522
Transfert de charges	130 242	113 770	40 865
Total	41 255 657	36 788 547	31 749 399
Charges			
Salaires et charges	11 706 632	10 865 394	9 583 177
Amortissements et provisions	1 567 554	2 105 928	1 776 899
Impôts et taxes	1 501 349	1 317 020	1 245 393
Autres charges d'exploitation	23 572 800	22 708 910	18 770 806
Total	38 348 335	36 997 252	31 376 275
Résultat d'exploitation	2 907 421	-208 705	373 123
Produits financiers	822 798	743 869	1 002 968
Charges financières	3 126	6 856	17 395
Résultat financier	819 672	737 013	985 573
Résultat courant	3 727 093	528 308	1 358 696
Produits exceptionnels	651 273	266 051	1 144 546
Charges exceptionnelles	83 698	297 953	853 022
Résultat exceptionnel	567 575	-31 902	291 523
Participation des salariés	382 549	—	18 052
Impôts sur les bénéfices	1 498 799	238 719	471 209
Excédent	2 413 321	257 687	1 160 959

BILAN	2005	2004	2003
Actif			
Actif immobilisé	5 132 271	5 425 370	5 315 734
Actif circulant	44 580 507	73 178 261	27 879 572
Comptes de régularisation	367 601	488 080	551 637
Total	50 080 379	79 091 711	33 746 943
Passif			
Capitaux propres	19 169 542	18 953 626	17 774 569
Excédent exercice	2 405 622	256 985	1 158 044
Intérêts minoritaires	19 684	10 016	9 315
Provisions	1 193 565	1 766 806	1 742 215
Dettes	27 291 966	23 494 653	12 975 961
Comptes de régularisation	—	34 609 624	86 840
Total	50 080 379	79 091 710	33 746 944

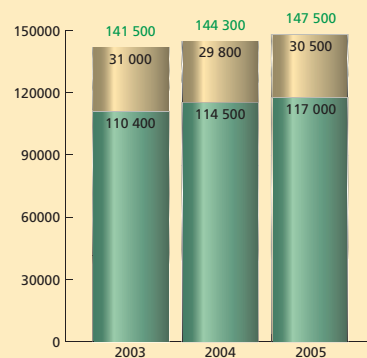
LES ÉMISSIONS DE COTISATIONS D'ASSURANCE DU GROUPE ALPTIS

en millions d'euros



Association Alptis + autres Associations confiant leur gestion à Alptis Assurances

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DES ADHÉRENTS DU GROUPE ALPTIS



Autres Associations du Groupe Alptis Association Alptis

COTISATIONS D'ASSOCIATION 2007

Proposition de cotisations d'Association
Droit d'entrée : 11,00 € (inchangé)

COTISATION	PRÉVOYANCE	SANTÉ	
		de base	supérieure
annuelle	12,00 €	18,00 €	31,20 €
semestrielle	6,00 €	9,00 €	15,60 €
trimestrielle	3,00 €	4,50 €	7,80 €
mensuelle	1,00 €	1,50 €	2,60 €

www.alptis.org

ALPTIS • Association Lyonnaise de Prévoyance des Travailleurs Indépendants, des Isolés et des Salariés
Association Loi 1901 enregistrée sous le n° 12124 à la Préfecture du Rhône
33, cours Albert Thomas • 69445 LYON CEDEX 03
Tél. : 04 72 36 23 58 • Fax : 04 72 36 23 48
Contact : association@alptis.fr